Secrétariat ouvert du lundi au vendredi De 8h à 12h Correspondance BP 2-50760 Barfleur Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées) Fax 02 33 23 43 09 E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT DÉPLACEMENT DU MARCHÉ N° 2022-74-MM

Le Maire de Barfleur,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 et L2212-2
- Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement sur le quai à l'occasion de la fête foraine,

ARRÊTE:

Article 1 : Le marché sera déplacé le samedi 13 août 2022 et le mardi 16 août 2022 sur la place du Général de Gaulle (devant la Poste).

Article 2: Le stationnement des véhicules sera interdit sur la place du Général de Gaulle à partir du vendredi 12 août 2022 à 21h et jusqu'au samedi 13 août 2022 à 14h et du lundi 15 août 2022 à 21h jusqu'au mardi 16 août 2022 à 14h.

Article 3: Le stationnement sera interdit Rue de la Planque, à partir de la Rue de la Poste jusqu'à la Rue de l'Abbaye, les 13 et 16 août 2022. La circulation Rue des Jardins sera interdite les 13 et 16 août 2022.

Article 4: La signalisation sera mise en place par les services municipaux.

Article 5 : Le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Barfleur, le 08 août 2022

Le Maire

Michel MAUGER